



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

AR Prefecture
024-212400915-20230823-2023_26-DE
Reçu le 24/08/2023

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 26/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 11
votants : 12

L'an deux mille vingt trois

Le 23 août

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 18 août 2023

Secrétaire de séance : Philippe BOISSON

PRESENTS : M Mes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Daniel MAURIE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES : Claudia STAUBMANN, Anaïs SARDAN

Eric CHERON a donné procuration à Joëlle DEBET DUVERNEIX.

OBJET : APPEL D'OFFRE
CHOIX MAITRISE
D'OEUVRE CHARTREUSE
DU THOURON

Madame la Maire rappelle la consultation lancée dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre passé selon la procédure adaptée (MAPA) en application des articles L2123-1-1° et R 2123-1 1°, R 2123-4, R 2123-5 du code de la commande publique relatif aux marchés publics, en vue des travaux pour l'aménagement de locaux à vocation culturelle (médiathèque) et sociale (permanences sociales et tiers lieu) localisés dans une ancienne Chartreuse dite du Thouron, ainsi que le traitement direct de ses abords. L'opération est conditionnée par l'obtention de subventions pour être réalisée. Deux tranches de travaux sont ainsi programmées, une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

La limite de remise des plis avait été fixée au mardi 11 juillet 2023 à 12h.

Madame la Maire rappelle le coût estimatif de ce projet, à savoir 866 100 € HT pour les deux tranches de travaux (tranche ferme : 528 100 € HT et tranche conditionnelle : 338 000 € HT)

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication sur la plateforme dématérialisée des marchés publics de la Commune, ainsi que d'une parution dans le Journal d'annonces légales Sud-Ouest.

Une commission habilitée a eu lieu le 03 août 2023 à 14h30 en mairie, afin de rendre son avis sur le classement des offres.

Après avoir fait part des différentes propositions et de l'avis de la commission, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché comme suit :

Cabinet d'architecture ARCHITECTURE PATRIMOINE PAYSAGE (mandataire Denis DODEMAN Architecte des monuments historiques – Villebois Lavalette (16), API STRUCTURES (BET structures- 16), ARGETEC (fluides et thermiques - 24), ACOUSTICA BET acoustique.

Montant des honoraires : 96 010,50 € HT

(soit 58 830,50 € HT pour la tranche ferme et 37 180 € HT pour la tranche conditionnelle)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, 0 contre et 3 abstentions :

- Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à :

Cabinet d'architecture ARCHITECTURE PATRIMOINE PAYSAGE (mandataire Denis DODEMAN Architecte des monuments historiques – Villebois Lavalette (16), API STRUCTURES (BET structures- 16), ARGETEC (fluides et thermiques - 24), ACOUSTICA BET acoustique.

- Autorise Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce marché.

- Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont inscrits au budget 2023 et le seront aux prochains budgets.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

A CENAC ET SAINT JULIEN

Le 24 août 2023

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture

Le 24.08.23

Publié ou notifié le

24.08.23

